

MODE D'EMPLOI

L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE EN RÉGION

Agir pour le développement socio-économique et l'emploi local



AVANT-PROPOS

Placer l'ESS au cœur des politiques et actions des régions pour un impact positif sur le développement socio-économique des territoires et l'emploi local.

Développement économique, innovation, formation professionnelle, tourisme, transports, etc : l'économie sociale et solidaire (ESS) concerne toutes les compétences régionales et donc, tous les élus. Vous êtes président, vice-président de région, conseiller régional ou agent régional ? Vous menez des politiques et actions pour l'emploi et pour le développement économique de votre territoire. Vous contribuez à la lutte contre les exclusions et les inégalités. Vous êtes engagé dans la transition énergétique et écologique. Les structures de l'ESS développent justement des réponses à toutes ces problématiques ! Vous pouvez les aider à augmenter l'impact de leurs actions en lien avec les autres acteurs du territoire.

Mais d'abord, l'ESS, qu'est-ce que c'est ? Reconnue dans la Loi du 31 juillet 2014, l'ESS regroupe un ensemble de structures qui concilient projet d'utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique. Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité (silver économie, mobilité, économie circulaire, agriculture, habitat, nouvelles technologies ...). Pour répondre aux besoins des territoires et aux grands enjeux sociétaux, elles innovent, expérimentent et déploient leurs projets dans le cadre de dynamiques collectives.

Depuis 2004, les politiques régionales en faveur de l'ESS se renforcent et se structurent. Aujourd'hui, l'ESS nécessite encore davantage de reconnaissance et d'engagement pour démultiplier ses impacts socio-économiques sur les territoires, notamment en termes d'emplois pérennes et non-délocalisables. Et si on allait plus loin ?



+25%

de **salariés dans**
l'ESS depuis 2000

Source : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement Recherches & Solidarités

Un engagement commun des collectivités territoriales

« L'ESS n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au coeur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active.

Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'État, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »

Source : Déclaration commune des réseaux de collectivités locales, signée le 5 mars 2013 par l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'AMRF et le RTES

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Reconnue par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial) qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

Ces structures ont pour ambition de créer des emplois pérennes et non-délocalisables, de développer une plus grande cohésion sociale et d'apporter des réponses nouvelles aux besoins socio-économiques des territoires.

Elles reposent toutes sur un projet social qui s'exprime à travers leur activité, les personnes qu'elles emploient, leurs clients et bénéficiaires ou leur mode d'organisation.

DÉFINITION

SELON LA LOI RELATIVE À L'ESS (ARTICLE 1^{ER})

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1 Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices

2 Une gouvernance démocratique, définie et organisée

par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.

3 Une gestion conforme aux principes suivants :

Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise. Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

Au-delà des statuts historiques de l'ESS, la Loi ouvre l'ESS aux entreprises à statut commercial faisant le choix de remplir ces 3 conditions et poursuivant un objectif d'utilité sociale tel que défini dans la Loi.

L'ESS EST PARTOUT !

Les structures de l'ESS sont présentes dans tous les secteurs d'activités ; elles peuvent prendre de multiples formes et être de toutes tailles. En voici quelques exemples.



ACTION SOCIALE

Accueil de jeunes enfants, aide à domicile, hébergement médico-social et solidaire, aide par le travail,...

L'ESS EST LE PREMIER EMPLOYEUR DE CE SECTEUR.

CRÉDIT COOPÉRATIF / Banque coopérative française, appartenant à ses clients sociétaires et clients associés, proposant des produits et services éthiques et solidaires.

ADMR / Ce réseau rassemble près de 3 000 associations locales qui apportent des services d'aide et de soins à domicile.



ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE

Assurances mutualistes, banques coopératives,...

PRÈS D'UN TIERS DES EMPLOIS DE CE SECTEUR EST PORTÉ PAR L'ESS.

CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE / Association fédérant des structures d'enseignement et de pratique musicale visant le rayonnement de la culture musicale, théâtrale et de la danse.



ARTS & SPECTACLES

Activités du spectacle vivant et de la création artistique,...

L'ESS REGROUPE PLUS D'UN QUART DES EMPLOIS DE CE SECTEUR.

APPALOOSA / Agence de conseil en communication globale, reprise par ses salariés sous statut SCOP en 2009.



INFORMATION & COMMUNICATION

PLUS DE 200 SCOP ADHÉRENTES À LA FÉDÉRATION DES SCOP DE LA COMMUNICATION.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU VIEUX-LYON / Association d'éducation populaire proposant une offre sportive variée et accessible au plus grand nombre.



SPORTS & LOISIRS

Clubs sportifs, fédérations olympiques,...

PLUS DES TROIS QUARTS DES STRUCTURES DE CE SECTEUR SONT DE L'ESS.

MGEN / En plus de son activité de sécurité sociale, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale propose des complémentaires santé. Son système de cotisation proportionnelle au salaire répond à des enjeux de solidarité.



SANTÉ Mutuelles de santé, acteurs de prévention-santé, activités physiques adaptées,...

PLUS DE LA MOITIÉ DES FRANÇAIS SONT PROTÉGÉS PAR LES MUTUELLES DE SANTÉ.



INDUSTRIES

EN FRANCE, 15 % DES SCOP APPARTIENNENT À CE SECTEUR

GROUPE IDEES / Entreprise d'insertion sous statut SARL, agissant dans l'économie circulaire en produisant un isolant éco-conçu à partir de cartons récupérés.

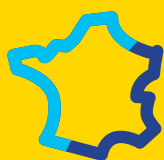
Mais aussi dans l'enseignement et l'éducation, l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les transports, l'hébergement, la restauration, le commerce ...

L'ESS, UN POIDS ÉCONOMIQUE IMPORTANT

2,37
millions de **salariés**

221 325

structures de l'économie
sociale et solidaire



10,5%
de l'emploi **français**



13,9%
de l'emploi **privé**



15%
de l'emploi
des **femmes**

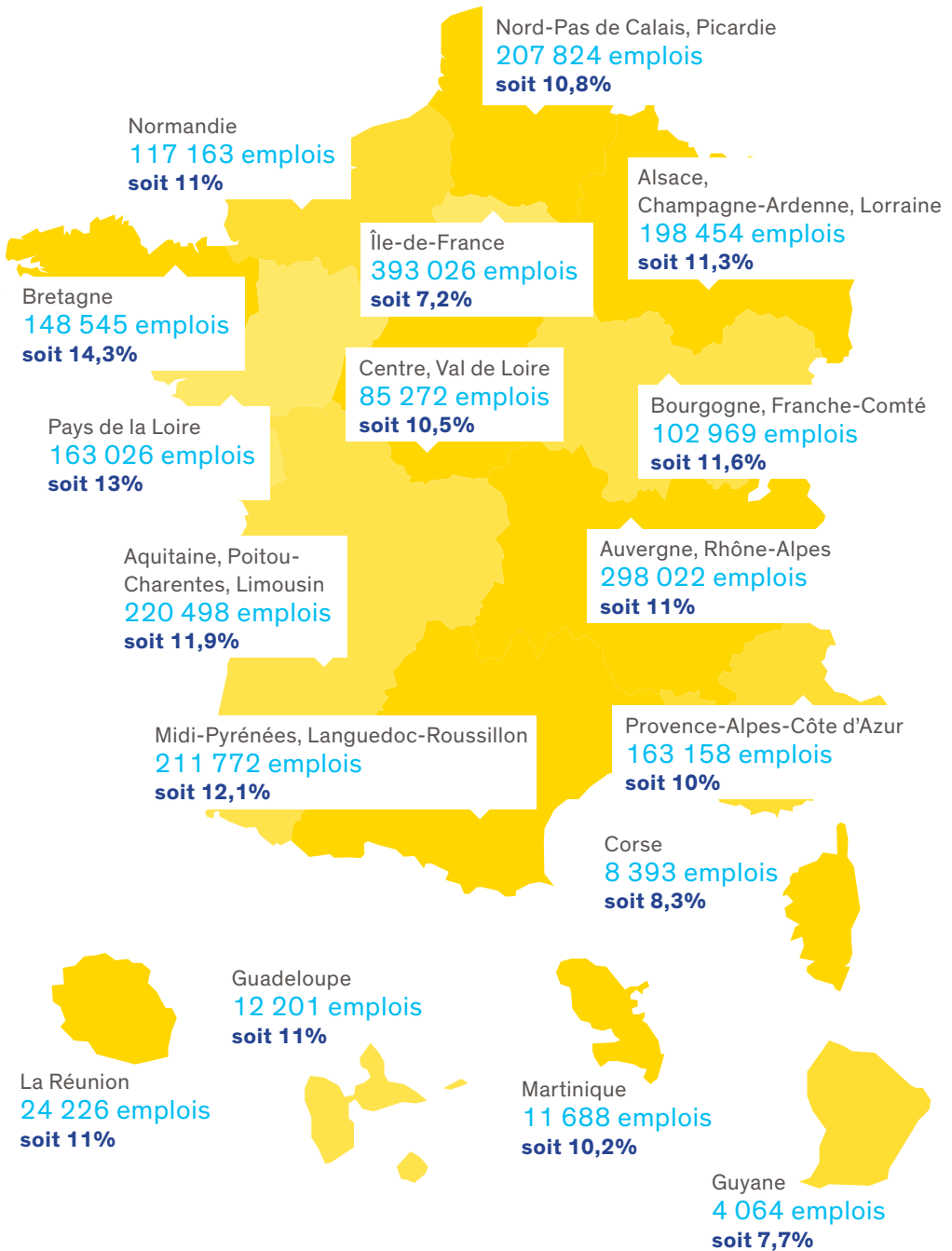


+25%
de **salariés** dans
l'ESS depuis 2000



600 000
postes à pourvoir d'ici 2020
en raison des départs à la retraite

ZOOM SUR L'EMPLOI ESS EN RÉGION



● Nombre d'emplois de l'ESS

● Part des emplois de l'ESS dans l'ensemble des emplois de la Région

Source : Panorama de l'ESS en France 2015, CNCRES (chiffres Insee Clap 2013)

UN ENGAGEMENT PROGRESSIF DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE L'ESS

En France, les pouvoirs publics ont apporté une reconnaissance progressive aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, engagement conforté avec l'adoption de la Loi relative à l'ESS en juillet 2014. L'engagement des Régions s'est concrétisé à partir de 2004 avec la nomination de vice-présidents délégués à l'ESS et l'élaboration de plans et de dispositifs dédiés.



ETATS GÉNÉRAUX de
l'économie sociale et solidaire
— 2010

2015
7 AOUT

LOI portant nouvelle
organisation territoriale
(NOTRe)

2014
31 JUIL.

LOI relative à l'économie
sociale et solidaire

PREMIÈRE édition du Mois de l'ESS
— 2008

2004

PREMIÈRES vice-présidences
régionales déléguées à
l'ESS et création de la
commission ESS de l'ARF

2001
19 FEV.

CRÉATION de l'agrément
entreprise solidaire (loi
sur l'épargne salariale)

2001
17 JUIL.

LOI portant statut de
la Société coopérative
d'intérêt collectif (Scic)

2002

CRÉATION du RTES,
réseau des territoires pour
une économie solidaire

1991
31 DEC.

LOI portant statut de
l'entreprise d'insertion

GARRIGUE, l'une des 6
premières entreprises à
statut commercial obtenant
l'agrément entreprise solidaire
— 2002

STRUCTURATION

des acteurs territoriaux
en Chambre régionale
de l'économie sociale et
solidaire (CRESS) — 1993

POURQUOI ENGAGER DES POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'ESS ?

Des créations d'emplois, locaux, peu ou pas délocalisables et **qui ont du sens**

L'ESS est pourvoyeuse d'emplois dans les territoires, et ce même en période de crise économique. Ainsi, l'emploi s'est maintenu sur la période 2008–2013 : + 0,8% dans l'ESS, contre - 0,2 % dans le reste de l'économie. Il s'agit d'emplois le plus souvent non délocalisables de par la forte implication des structures dans le tissu local et de par la nature de leurs activités (services de proximité, gestion d'établissements,...). Par ailleurs, ces emplois correspondent aux attentes d'un nombre croissant de personnes qui souhaitent donner davantage de sens à leur activité professionnelle.

Des réponses aux besoins des habitants du territoire

L'ESS apporte des réponses concrètes aux problématiques locales, auxquelles ni le marché ni les pouvoirs publics ne sont capables de répondre seuls : soutien de personnes en difficulté, lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, préservation et développement du lien social, maintien et renforcement de la cohésion territoriale.

Elle propose des innovations pour accompagner les évolutions de la société : le vieillissement de la population qui crée de nouveaux besoins en mobilité, habitat, services de proximité ; l'augmentation du nombre de familles monoparentales ou encore la multiplication des emplois à horaires atypiques qui créent des besoins spécifiques dans la prise en charge des jeunes enfants ; le développement de nouvelles technologies et l'accompagnement nécessaire de certains publics à la maîtrise de leur usage.



La consolidation du tissu économique par la coopération

Les structures de l'ESS impulsent des démarches de mutualisation et de coopération qui permettent de structurer des filières d'activités, de créer et consolider des emplois, de soutenir des projets d'innovation sociale et environnementale. Ces dynamiques se concrétisent notamment sous la forme de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Il s'agit de regroupements sur un même territoire d'entreprises de l'ESS qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales ou encore des centres de recherche. La charte commune PTCE compte à ce jour plus de 50 pôles signataires, inscrivant ainsi leur dynamique dans une démarche collective animée par le Labo de l'ESS.

Des actions en faveur des territoires les plus fragiles

L'ESS se développe notamment dans les territoires les plus fragiles et parfois enclavés : quartiers populaires, milieu rural dispersé, zones en désindustrialisation. Elle permet de limiter les inégalités et de redynamiser ces zones, en y maintenant une offre de biens et de services. Elle contribue également au développement et à l'attractivité de ces territoires. Par exemple, les Régies de quartier et de territoire agissent dans les quartiers prioritaires aux côtés des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux, pour améliorer le cadre de vie, développer des services à la personne ou des activités d'utilité sociale, etc.

Une contribution à la transition écologique et énergétique des territoires

Le Mouvement Emmaüs, la Fédération Envie, les ressourceries, ... Souvent pionnières sur leur territoire, de très nombreuses structures de l'ESS sont engagées dans le développement d'une économie circulaire (prévention des déchets, réemploi, recyclage). L'ESS est aussi sur le front pour défendre une agriculture plus respectueuse de la planète et des hommes (ex: développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Enfin, elle participe à la transition énergétique de nos territoires par la production d'énergies renouvelables et décentralisées (ex: Enercoop, Énergies partagées) ou encore par la sensibilisation aux économies d'énergies (ex: CitizenWatt).

TOUTES LES COMPÉTENCES RÉGIONALES SONT CONCERNÉES !

L'économie sociale et solidaire est à la croisée des nombreuses compétences et politiques sectorielles régionales. Ainsi, élus et services disposent de leviers d'intervention pour agir en faveur de son développement. L'occasion de travailler ensemble, en transversalité avec les autres niveaux de collectivités territoriales, pour inscrire durablement l'ESS dans les politiques et actions.

COMPÉTENCE RÉGIONALE

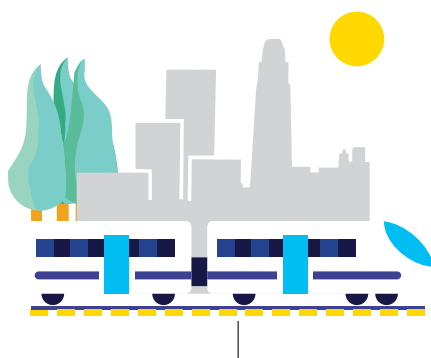
- Développement économique, recherche, innovation et enseignement supérieur

AIDER directement ou indirectement (via le soutien aux têtes de réseaux et l'appui au pilotage des dispositifs d'accompagnement et instruments financiers) le développement de l'ESS et de l'innovation sociale, financer des travaux de recherche pour accompagner ce développement (ex : études sur l'impact social).

COMPÉTENCE RÉGIONALE

- Aménagement du territoire et transports

SOUTENIR le développement de plateformes favorisant l'accès à la mobilité, intégrer des clauses sociales dans les marchés liés aux grands équipements et infrastructures ferroviaires.



COMPÉTENCE RÉGIONALE

- Transition écologique et énergétique, économie circulaire

ASSOCIER les structures de l'ESS dans l'élaboration des schémas de développement durable et d'économie circulaire, animer et financer des démarches expérimentales collectives (ex : démarches d'écologie industrielle), soutenir la structuration des réseaux spécialisés (ex : réseau des ressourceries).

COMPÉTENCE RÉGIONALE

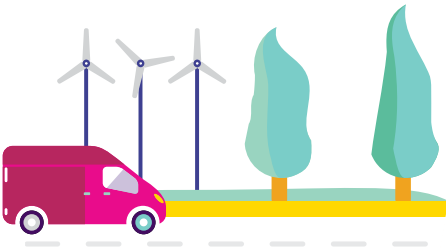
• Emploi, formation professionnelle et apprentissage

ASSURER une coordination régionale des actions de formation destinées aux bénévoles et salariés des structures de l'ESS, établir un fonds mutualisé pour répondre aux besoins des salariés de l'insertion par l'activité économique, développer des actions de sensibilisation à l'emploi dans l'ESS pour les jeunes, intégrer des clauses sociales dans les marchés de construction et rénovation des lycées.

COMPÉTENCE RÉGIONALE

• Affaires européennes, fonds européens

MOBILISER les programmes et fonds européens pour l'ESS, que ce soit le FSE (Fonds social européen), le FEDER (Fonds européen de développement économique et régional), le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et les programmes de coopération territoriale européenne (ex. URBACT).



COMPÉTENCE RÉGIONALE

• Agriculture et alimentation

SOUTENIR le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, contribuer à la structuration de filières de proximité et aux circuits-courts, développer la consommation des produits biologiques et locaux dans la restauration collective (ex : lycées).

COMPÉTENCE RÉGIONALE

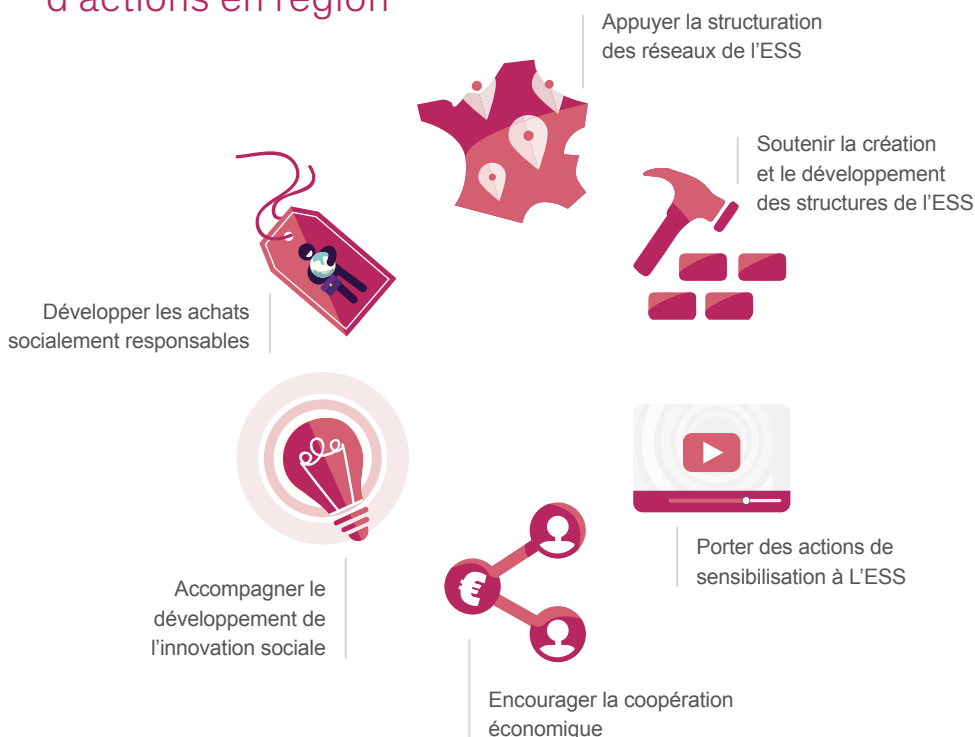
• Éducation, jeunesse, culture et sports

ENCOURAGER le développement d'initiatives solidaires portées par des jeunes, cofinancer des opérations régionales et locales d'éducation populaire, contribuer au développement de la pratique sportive pour tous, favoriser l'accès à la culture.

COMMENT AGIR EN FAVEUR DE L'ESS ?

Les Régions ont choisi d'agir en faveur de l'ESS notamment dans le cadre de leur Schéma régional de développement économique et d'innovation (SRDEI) dès 2004, avec une ampleur redoublée depuis 2010. Pour amplifier cette dynamique voici une sélection de 6 leviers d'actions.

6 leviers d'actions en région



19
Régions ont intégré un volet ESS dans leur Schéma régional de développement économique 2010-2015.

13
Régions ont élaboré des plans d'actions dédiés à l'ESS pour la période 2010-2015.

LA LOI ENCOURAGE LA PRISE EN COMPTE DE L'ESS DANS LES POLITIQUES RÉGIONALES

De récentes dispositions législatives encouragent la prise en compte de l'ESS dans les stratégies régionales :

Article 7 de Loi ESS du 31 juillet 2014 : Les Régions doivent élaborer une stratégie régionale de l'ESS, en concertation avec la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) ainsi qu'avec les organismes et les entreprises de l'ESS.

Article 8 de la Loi ESS du 31 juillet 2014 : Les Régions et l'État doivent mettre en place des conférences régionales dans ce domaine au moins tous les deux ans. Objectif : débattre des orientations, moyens et résultats des politiques locales de développement avec l'ensemble des acteurs régionaux, et fixer des orientations pour l'avenir.

Article 2 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 : Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'ESS. Le projet de schéma est élaboré par la Région en concertation avec les métropoles et les intercommunalités et fait l'objet d'échanges avec les chambres consulaires.

3 conseils pour une conférence réussie

1 Co-construire : Organisation des conférences en association avec les services de l'État et les partenaires institutionnels.

2 Décloisonner : Mobilisation des membres de la CRESS, des réseaux locaux d'acteurs de l'ESS, des représentants des collectivités territoriales, des partenaires sociaux concernés. Convier les entreprises classiques pour mieux faire connaître l'ESS et faire émerger des pistes de collaboration.

3 Valoriser : Promotion des initiatives locales et partage des résultats atteints grâce aux actions de chacun pour favoriser l'adhésion de tous.



APPUYER LA STRUCTURATION DES RÉSEAUX DE L'ESS

Soutenir localement les réseaux de l'ESS dans leur mission de structuration, d'accompagnement et de développement des dynamiques et des initiatives de l'ESS.

L'INFO EN +

D'un territoire à l'autre, les organisations d'un réseau fonctionnent et agissent souvent différemment (selon l'histoire du réseau, les besoins locaux...).

Manière d'agir

Accompagner, soutenir et agir avec les réseaux.

La Région intervient généralement au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui peuvent aider un réseau de l'ESS à se structurer, à conforter ses objectifs, à appuyer ses actions, etc.

RÉGION & CRESS

Agissant de manière transversale pour le développement de l'ESS, les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) sont les partenaires essentiels des Régions dans la mise en œuvre des politiques et actions.

La Loi relative à l'ESS précise certaines des modalités de leur collaboration :

- Contribution de la CRESS à l'élaboration de la Stratégie régionale de l'ESS avec la Région (art. 7)
- Participation de la CRESS à l'organisation de la conférence de l'ESS (art.8)
- Signature d'une convention d'agrément entre le Conseil régional, l'État et la CRESS (art.6)

Les principaux réseaux en région

LES CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

MISSIONS réunir les acteurs de l'ESS de la région, assurer la promotion, le développement et la représentation des intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, constituer un observatoire de l'ESS sur les territoires. Elles sont représentées au niveau national par le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES).

www.cncres.org

LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

MISSIONS promouvoir la vie associative sur les territoires, accompagner la professionnalisation des bénévoles responsables associatifs, assurer un rôle d'interface entre les pouvoirs publics, ses membres et les coordinations associatives. Ils sont représentés au niveau national par le Mouvement associatif.

<http://lemouvementassociatif.org>

LES RÉSEAUX DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

MISSIONS fédérer et accompagner les structures de l'IAE, notamment dans leurs démarches qualité et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

PRINCIPAUX RÉSEAUX

Chantier-école, CNLRQ - Régies de quartier, Coorace, Fédération des entreprises d'insertion, FNARS, Fédération française des GEIQ, UNAI

L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES ADAPTÉES (UNEA)

MISSIONS fédérer les entreprises adaptées, accompagner leur développement et tisser des liens durables avec les acteurs locaux. L'UNEA a structuré son réseau en 7 grandes régions.

www.unea.fr

LE MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS SOCIAUX (MOUVES)

MISSIONS fédérer et faire vivre la communauté des entrepreneurs sociaux en région, promouvoir leurs attentes auprès des décideurs politiques.

www.mouves.org

LES UNIONS RÉGIONALES DES SCOP (URSCOP)

MISSIONS promouvoir et accompagner la création des coopératives et la reprise d'activités par les salariés sous forme de Société coopérative et participative (SCOP) ou de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elles sont représentées au niveau national par la Confédération générale des SCOP.

www.les-scop.coop

LES UNIONS RÉGIONALES DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

MISSIONS promouvoir le modèle, les valeurs et les principes mutualistes, représenter et accompagner les mutuelles.

www.mutualite.fr



SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ESS

Contribuer au renforcement d'un écosystème de l'accompagnement et du financement des structures de l'ESS, couvrant l'ensemble de la région et apportant une réponse à toutes les étapes de vie d'un projet.

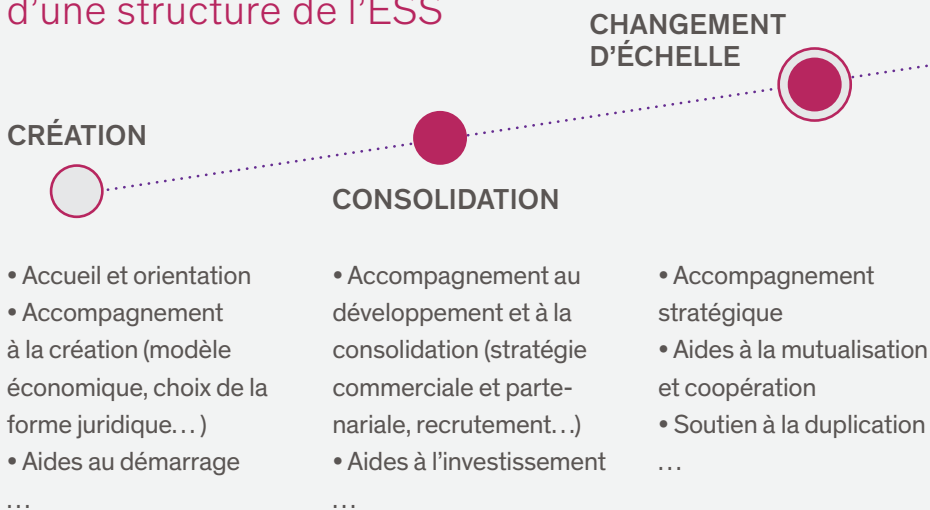
3 manières d'agir

1 Participer à la structuration d'une chaîne de l'accompagnement efficace et cohérente sur son territoire, en s'appuyant sur les dispositifs et acteurs en région.

2 Co-construire des outils financiers spécifiques répondant aux besoins des structures de l'ESS.

3 Développer des aides régionales directes complémentaires pour répondre aux besoins non couverts.

Besoins d'accompagnement d'une structure de l'ESS



AQUITAINE

SOUTIEN À UNE FABRIQUE À INITIATIVES

Démarche du Conseil régional :

Soutien financier et appui au pilotage du dispositif Fabrique à initiatives porté localement par l'association ATIS. Ce dispositif contribue à l'émergence d'entreprises sociales grâce à la détection des besoins sociaux non satisfaits sur son territoire et l'identification des opportunités pouvant mener à la création d'entreprises sociales.

www.fabriqueeainitatives.org

BRETAGNE

IMPLICATION DANS LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

Démarche du Conseil régional :

Participation au pilotage et au financement du DLA régional, aux côtés de la Caisse des Dépôts, l'État, les Conseils départementaux. Le DLA accompagne les structures d'utilité sociale employeuses dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. 18 Conseils régionaux ont contribué au financement des DLA régionaux en 2014.

www.info-dla.fr

MIDI-PYRÉNÉES

PARTICIPATION AU FONDS TERRITORIAL DE FRANCE ACTIVE

Démarche du Conseil régional :

Soutien au fonds territorial de France Active, réseau national de financeurs solidaires à travers une subvention de fonctionnement et une dotation aux instruments financiers du fonds, dont : la Garantie France Active (faciliter l'accès au crédit bancaire des porteurs de projets et entreprises solidaires) et le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (renforcer les fonds propres des entreprises solidaires).

www.franceactive.org

RHÔNE-ALPES

DÉVELOPPEMENT DU FINANCEMENT PARTICIPATIF

Démarche du Conseil régional :

Soutien à la plateforme « Prêt de chez moi », gérée par la Nef, une coopérative de finance solidaire. Inscrite dans le cadre de son contrat économique sectoriel ESS, en partenariat avec Grand Roanne agglomération, cette action permet de favoriser l'émergence de projets locaux.

www.pret-de-chez-moi.coop

LORRAINE

CAPITAL SCOP

Démarche du Conseil régional :

Depuis 2011, la Région intervient auprès des associés-salariés de SCOP en amont de la création ou reprise d'entreprises en leur attribuant une subvention sous forme d'une bourse individuelle. L'objectif est d'accompagner la phase d'émergence au niveau technique et financier pour éviter que les projets échouent faute de moyens.

ÎLE-DE-FRANCE

AIDE AUX STRUCTURES DE L'IAE

Démarche du Conseil régional :

Intervention aux différentes étapes de la vie d'une structure de l'Insertion par l'activité économique (IAE) par un soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité, une aide à l'investissement ou une aide au démarrage des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.



PORTER DES ACTIONS DE **SENSIBILISATION À L'ESS**

Favoriser les actions de découverte de l'ESS, de ses valeurs, de ses principes d'actions et de ses opportunités en matière d'activités et d'emplois locaux auprès du grand public et des professionnels.

L'INFO EN +

Sensibiliser à l'externe... et en interne ! Convaincre les élus et services régionaux du poids des acteurs de l'ESS dans le développement socio-économique est essentiel pour avancer ensemble.

3 manières d'agir

1 Informer et communiquer
en direct en donnant de la visibilité aux initiatives locales (presse, publications, web...).

2 Cofinancer des actions de sensibilisation à l'ESS pour consommer, entreprendre ou coopérer autrement en s'appuyant sur les acteurs en région (soutien aux événements ESS, appui aux programmes de sensibilisation...).

3 Financer des études statistiques, favoriser la création et diffusion de données économiques et sociales relatives à l'ESS et à son impact positif sur le territoire (en lien avec les CRESS).

BASSE-NORMANDIE **L'ESS SUR LES BANCS DU LYCÉE**

Démarche du Conseil régional :

Sensibilisation à l'ESS de lycéens et apprentis grâce à un accompagnement technique et financier des établissements, avec le soutien du rectorat et la participation de la CRESS et de l'Association régionale pour le développement de l'économie solidaire (ARDES). Action portée de manière transversale par le service ESS de la Région avec la Direction Jeunesse et Sports.

ÎLE-DE-FRANCE **UN CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONAL DÉDIÉ À L'ESS**

Démarche du Conseil régional :

Mise en place de l'Atelier Île-de-France, centre de ressources régional dédié au développement de l'ESS et jouant un rôle majeur dans sa promotion. Soutien du Fonds social européen, de l'État et de la Caisse des Dépôts, et partenariats structurants, notamment avec la CRESS.

www.atelier-idf.org



ENCOURAGER LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Décloisonner l'ESS et favoriser les coopérations économiques entre tous les acteurs du territoire (ESS, économie classique, collectivités territoriales, centres de recherche, etc.) afin de démultiplier leur impact en matière de création d'activités et d'emplois locaux.

L'INFO EN +

Qui dit coopération économique et ESS, dit ... PTCE ! Ces Pôles territoriaux de coopération économique regroupent des acteurs locaux et visent la création d'activités et d'emplois locaux. Ils sont reconnus par la Loi ESS et soutenus par l'État (2 appels à projets, 37 lauréats) et les collectivités territoriales.

3 manières d'agir

1 S'impliquer directement dans ces démarches de coopération économique (détection, appui au pilotage, mise en relation...).

2 Apporter une aide financière aux démarches de coopération économique en cohérence avec les dispositifs existants (dont l'appel à projets national PTCE).

3 Mobiliser les agences régionales de l'innovation pour accompagner les projets de coopération économique innovants (missions d'information, d'animation, de structuration).

CHAMPAGNE-ARDENNE AIDE À L'EXPÉRIMENTATION COLLECTIVE

Démarche du Conseil régional :

Mise en place du dispositif PROGRESS accordant des subventions aux collectifs d'acteurs ESS et hors ESS visant à faciliter le démarrage de leurs projets. Il a par exemple soutenu le PTCE Ardaines.

www.champagne-ardenne-guide-des-aides.fr

FRANCHE-COMTÉ SALON D'AFFAIRES POUR L'ESS

Démarche du Conseil régional :

Création d'un salon d'affaires régional pour valoriser les produits et les services de l'ESS auprès de tous les acteurs économiques et développer les flux d'affaires, piloté conjointement par la CRESS, la Région, l'État et la Caisse des Dépôts.

www.cress-fc.org



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE

Soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets socialement innovants afin d'encourager la création de réponses nouvelles aux besoins socio-économiques de son territoire.

L'INFO EN +

L'innovation n'est pas que technologique ! Elle est sociale lorsqu'elle contribue à répondre aux problématiques actuelles, auxquelles ni le marché ni les pouvoirs publics ne peuvent répondre seuls.

1/3 DES RÉGIONS

FONT RÉFÉRENCE À L'INNOVATION SOCIALE

dans leur Stratégie régionale d'innovation 2014-2020

3 manières d'agir

1 Réaliser des travaux d'études et de recherche sur l'innovation sociale dans le cadre de dynamiques associant les collectivités territoriales, les réseaux et structures de l'ESS, les laboratoires de recherche du territoire.

2 Sensibiliser en interne et à l'externe pour promouvoir une vision élargie de l'innovation (organisation et participation à des événements dédiés, formations).

3 Déployer des dispositifs d'accompagnement ou de financement et ouvrir les dispositifs d'appui existants à l'innovation sociale.

LANGUEDOC-ROUSSILLON CHAÎNE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Démarche du Conseil régional :

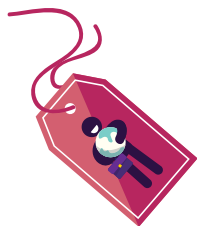
Construction d'une chaîne de l'accompagnement de l'innovation sociale : Realis (Réseau actif pour l'innovation sociale) en lien avec les principaux réseaux en région.

www.laregion-realis.fr

FRANCHE-COMTÉ FONDS RÉGIONAL D'INNOVATION SOCIALE

Démarche du Conseil régional :

Financement des projets socialement innovants à travers un Fonds régional d'innovation sociale (FRISO), en partenariat avec Bpifrance.



DÉVELOPPER LES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Encourager l'emploi et l'insertion de personnes fragilisées sur son territoire à travers une politique d'achats responsables en direction notamment des structures de l'insertion par l'activité économique et du handicap.

L'INFO EN +

Le code des marchés publics offre de nombreuses possibilités pour maximiser l'impact social de ses achats. L'une d'entre elles, la clause sociale, permet de proposer des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi.

3 manières d'agir

1 Adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (comme le prévoit l'article 13 de la Loi relative à l'ESS).

2 Sensibiliser en interne en nommant des référents parmi les techniciens ou, mieux encore, en créant un poste dédié.

3 Animer une dynamique locale en lien avec les entreprises locales et les experts territoriaux (les « facilitateurs ») de la clause sociale.

LORRAINE

LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE ET STRUCTURÉE DES CLAUSES SOCIALES

Impulsion.

En 2008, l'Assemblée régionale de Lorraine adopte, à l'unanimité, une délibération sur les clauses sociales.

Mise en œuvre.

La Région crée un poste de technicien dédié à la mise en œuvre des clauses sociales. Son rôle ? Sensibiliser en interne, renforcer le travail commun avec les facilitateurs, animer des partenariats sur le territoire avec les entreprises, calculer les heures d'insertion...

Et demain ?

En juin 2015, la Région adopte un schéma régional de développement des achats socialement responsables, préfigurant des actions encore plus ambitieuses pour les prochaines années.

DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS EN RÉGION



L'État agit à travers ses services déconcentrés.

En région, le SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales) assiste le préfet de région dans ses fonctions. Le SGAR anime le Contrat de Projets État-Région et met en œuvre les compétences du préfet de région en matière économique avec les directions régionales. Parmi ces directions régionales, les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) assurent le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique et de l'emploi.

« Le SGAR Bourgogne et le Conseil régional de Bourgogne ont co-élaboré avec la CRESS un cadre de référence pour le développement de l'ESS pour la période 2014-2020. Signé en novembre 2014 par le préfet de région, le président du Conseil régional et le président de la CRESS, ce document propose une vision prospective sur l'ESS en Bourgogne, des pistes de travail et des bonnes pratiques pour développer l'ESS. Il s'agit d'une démarche incitative valorisant l'apport de l'ESS, notamment au développement local. »

— Régis VIROT

Chargé de mission Économie sociale et solidaire, Préfecture de la Région Bourgogne



La Caisse des Dépôts, à travers son réseau de directions régionales, favorise notamment le développement de l'ESS dans les territoires depuis plus de 15 ans. Parmi les actions inscrites dans la convention "Agir pour l'emploi et la création d'activités 2014-2017" : participation à la mise en place du Fonds d'innovation sociale (FISO), développement du modèle coopératif (déploiement des SCIC et CAE), soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)...

« La Région Rhône-Alpes, la CRESS, la Direccte et la Direction régionale CDC (DRCDC) Rhône-Alpes ont élaboré un 3ème contrat économique sectoriel sur l'ESS, avec pour objectif de permettre à l'ESS de changer d'échelle. Dans ce cadre, la DRCDC contribue à la mise en place d'un panorama des outils de financement. À destination des réseaux, porteurs de projets et entrepreneurs de l'ESS, cet outil doit permettre une fluidification des parcours des financements. »

— Éric PANNOUX

Directeur du Développement économique Rhône-Alpes CDC



Bpifrance répond aux besoins de financement des entreprises françaises depuis l'amorçage jusqu'à la transmission en passant par l'export. Avec l'État et la Caisse des Dépôts comme actionnaires à parts égales, elle agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions. Dans le cadre du Fonds d'innovation sociale (FISO), elle propose, à parité avec les Régions, des avances récupérables et des prêts à taux zéro aux petites et moyennes entreprises (PME) et structures de l'ESS portant un projet d'innovation économique viable et à impact social.

« Le FISO en Languedoc-Roussillon, opéré par Bpifrance dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir et abondé à parité avec l'État par la Région Languedoc-Roussillon, a réalisé en novembre 2015 le premier financement national en innovation sociale via cet outil, en accompagnant à hauteur de 100 000 € en avance récupérable, le nouveau projet de l'entreprise héraultaise V@SI, spécialisée dans l'activité physique adaptée. »

— **Nadine FAEDO**

Directrice Régionale - Direction Régionale Languedoc-Roussillon, Bpifrance

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'ADEME est chargée de coordonner, piloter et animer les politiques publiques en matière d'environnement, d'énergie et de développement durable. Adossés aux contrats de plan État/Région, les accords-cadres pluriannuels liant l'ADEME et les Conseils régionaux permettent notamment de mutualiser les moyens et de proposer aux acteurs économiques une facilité d'accès aux politiques publiques : soutien aux études, aide à l'investissement et à la communication en matière d'environnement, d'énergie et de développement durable.

« L'ADEME et la Région Franche-Comté ont accompagné le Collectif textile franc-comtois (CTFC), composé d'Emmaüs, du Secours Catholique, du Relais et d'ateliers et chantiers d'insertion dans le montage d'une filière de valorisation des textiles usagés. En 2015, plus de 1 500 tonnes ont été triées pour être réutilisées directement ou recyclées en isolant ou chiffons d'essuyage industriel. L'intérêt du partenariat ADEME-Région réside dans la complémentarité des approches : l'ADEME apporte son expertise métier sur ces filières et la Région son analyse économique des structures ESS concernées. »

— **Blandine AUBERT**

Directrice Régionale - Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté

5 MANIÈRES D'AGIR DÈS À PRÉSENT



DIFFUSER cette publication autour de vous. Tous ceux qui sont concernés par le développement économique de votre Région pourront ainsi être sensibilisés à l'économie sociale et solidaire.

S'INFORMER www.avise.org/essenregion

Le portail du développement de l'économie sociale et solidaire propose une newsletter mensuelle dédiée à l'ESS en Région et un espace spécifique : cartographie des politiques régionales en faveur de l'ESS, annuaire des dispositifs soutenus ou portés par des Conseils régionaux, actualités, publications et outils à destinations des élus régionaux, etc.



PARTICIPER aux commissions et groupes de travail de l'Association des Régions de France (ARF) destinés aux élus et techniciens régionaux, permettant le partage d'expériences notamment sur les actions en faveur de l'ESS.

REJOINDRE le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), pour agir aux côtés de plus de 125 collectivités engagées dans le développement de l'ESS (promotion des initiatives, transfert de bonnes pratiques, etc.).



VISITER une entreprise sociale de votre territoire et rencontrer les acteurs qui font l'ESS dans votre Région !

POUR ALLER PLUS LOIN

Publications thématiques réalisées par l'Avise et l'ARF :

INNOVATION SOCIALE

- « *Panorama des actions de soutien à l'innovation sociale en Région* » 2015
- Études de cas d'innovations sociales : **services de proximité** 2015, **économie circulaire** 2014, **mobilité** 2013, **alimentation** 2012

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- « *Panorama des politiques régionales de soutien à l'IAE* » 2014

ACHATS RESPONSABLES

- « *Intégration des clauses sociales dans la commande publique des Conseils régionaux* » 2014

FINANCEMENTS EUROPÉENS

- « *Note d'analyse des programmes régionaux FEDER-FSE* » 2015

À télécharger sur www.avise.org

Points de repères proposés par le RTES :

- « *L'ESS et les collectivités locales* » 2014
- « *Les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS* » 2015

À télécharger sur www.rtes.fr

Données statistiques sur l'ESS :

- *Panoramas régionaux sur l'économie sociale et bilans nationaux, Recherches & Solidarités* www.recherches-solidarites.org
- *Panorama de l'ESS 2015, Observatoire national de l'ESS – CNCRES* www.cncres.org

CONTACT

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez l'Avise :

✉ essenregion@avise.org

Dans la même collection :

- « **MODE D'EMPLOI : Les achats socialement responsables** » **Avise** 2015
- « **MODE D'EMPLOI : L'innovation sociale** » **Avise** 2015

Contribuer au développement socio-économique des régions en soutenant les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pourquoi et comment ? Cette publication réalisée par l'Avisé, en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts, propose des clés de compréhension sur l'économie sociale et solidaire et son impact positif en région, ainsi qu'un premier niveau d'informations pratiques pour agir pour son développement.

Destiné aux élus régionaux, ainsi qu'aux acteurs de l'accompagnement et du financement en région, ce mode d'emploi a pour objectif d'encourager le renforcement des politiques et actions régionales dédiées à l'ESS.



Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé agit depuis 2002 pour le développement de l'économie sociale et solidaire en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité. www.avise.org



Cette publication est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020.